

Rédactrice : Philippine Henry

### **Note à l'attention des membres du Conseil d'administration**

**Objet : Création d'un nouveau programme de mobilité internationale pour la collaboration scientifique et académique et intégration du dispositif « Mobilité Courte Entrante et Sortante »**

La mobilité internationale des enseignants-chercheurs, personnels de recherche et doctorants de l'URCA est encouragée à travers les dispositifs de soutien « Mobilité Courte Entrante et Sortante » et « Mobilité des Doctorants - MOBDOC » depuis 2013.

Afin de mieux répondre aux enjeux de développement international de l'établissement, il est proposé de faire évoluer le dispositif « Mobilité Courte Entrante et Sortante » en un nouveau programme plus structurant et étendu : IMPACT – International Mobility Program for Academic Collaboration and Teaching (Programme de mobilité internationale pour la collaboration scientifique et académique).

Le dispositif « Mobilité des Doctorants - MOBDOC » n'est pas concerné par la présente refonte mais il fait l'objet d'un groupe de travail pour l'adapter aux besoins actuels des doctorants.

Ce nouveau programme permettra de mutualiser des enveloppes gérées auparavant séparément au sein de la DREDI (dispositifs de soutien et mobilités d'enseignement sur le budget Erasmus + Europe) et d'y agréger des financements issus des grands projets structurants de l'université, notamment de l'**Alliance européenne INVEST** et de l'**Institut international en bioéconomie et environnement EXEBIO**, leur permettant en particulier de mettre en avant leurs priorités thématiques et/ou géographiques au sein du dispositif général de l'université.

La principale évolution consiste en la création de trois volets au sein du programme, qui viennent répondre à la fois aux enjeux stratégiques de l'établissement en termes d'internationalisation et de participation aux projets européens (volet 1 et 2) et à des besoins des bénéficiaires qui n'étaient pas couverts auparavant (volet 3).

|                                     | Modalités actuelles   | Programme IMPACT  |  |   |
|-------------------------------------|---|---|--|---|
|                                     |   | Coordination  | Partenariat  | Exploration   |
| <b>Durée de la mission</b>          | Mobilité sortante : 15 jours maximum  | 7 jours voyage compris<br>8 en cas de voyage éco-responsable (train, bus, co-voiturage)   | 7 jours voyage compris<br>8 en cas de voyage éco-responsable (train, bus, co-voiturage)  | Prise en charge du voyage uniquement, pas de durée définie  |
| <b>Objectifs</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les collaborations internationales de URCA</li> <li>Encourager les dépôts de projets internationaux de recherche et/ou de formation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager et faciliter la coordination de projets européens et internationaux à l'URCA</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'internationalisation des formations</li> <li>Encourager la participation de l'URCA à des projets, réseaux ou laboratoires européens et internationaux</li> </ul>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager le développement de nouvelles collaborations internationales</li> <li>Renforcer la présence de l'URCA à des réseaux internationaux</li> </ul> |
| <b>Sélection</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier de candidature</li> <li>Evaluation et sélection par la CPRI</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Enveloppe attribuée sur signalement des directions centrales</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier de candidature</li> <li>Evaluation et sélection par la CPRI et les partenaires financeurs</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Candidatures simplifiées au fil de l'eau</li> <li>Commission ad hoc</li> </ul>   |
| <b>Activités éligibles</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilité entrante et sortante</li> <li>Réunions de travail</li> <li>Activités de recherche</li> <li>Enseignement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilité entrante et sortante</li> <li>Réunions de travail sur la candidature</li> <li>Rencontre avec des interlocuteurs stratégiques (Commission européenne, etc.)</li> </ul>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilité entrante et sortante</li> <li>Réunions de travail sur le projet</li> <li>Enseignement</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilité sortante</li> <li>Réunions de travail</li> <li>Activités de recherche</li> <li>Enseignement</li> <li>Participation à un évènement</li> </ul>    |
| <b>Modalités de prise en charge</b> | <p>Cofinancement obligatoire (frais de transports)<br/>Le soutien proposé ne couvre que les frais de séjour</p> <p>- Mobilité sortante :<br/>Prise en charge du perdiem dont le montant est fixé en application de l'arrêté du 3 juillet 2006 sur présentation des justificatifs correspondants.</p> <p>- Mobilité entrante :</p> | <p>Pas de cofinancement</p> <p>- Mobilité sortante :<br/>Prise en charge du perdiem dont le montant est fixé en application de l'arrêté du 3 juillet 2006 sur présentation des justificatifs correspondants.</p> <p>- Mobilité entrante :</p> | <p>Cofinancement encouragé mais pas obligatoire</p> <p>- Mobilité sortante :<br/>Prise en charge du perdiem dont le montant est fixé en application de l'arrêté du 3 juillet 2006 sur présentation des justificatifs correspondants.</p> | <p>Cofinancement obligatoire</p> <p>- Frais de transport jusqu'à destination</p>  |

|  |  |  |   |  |
|--|--|--|---|--|
|  | <p>Les frais de séjour et notamment d'hébergement, de repas, de transport local et autres frais sont réglés sur la base d'une indemnité forfaitaire journalière équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 130 €/jour pour les chercheurs juniors (doctorat obtenu il y a moins de 10 ans)</li> <li>- 160 €/jour pour les chercheurs seniors (doctorat obtenu il y a plus de 10 ans)</li> </ul> | <p>Les frais de séjour et notamment d'hébergement, de repas, de transport local et autres frais sont réglés sur la base d'une indemnité forfaitaire journalière équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 130 €/jour pour les chercheurs juniors (doctorat obtenu il y a moins de 10 ans)</li> <li>- 160 €/jour pour les chercheurs seniors (doctorat obtenu il y a plus de 10 ans)</li> </ul> | <p>- Mobilité entrante :</p> <p>Les frais de séjour et notamment d'hébergement, de repas, de transport local et autres frais sont réglés sur la base d'une indemnité forfaitaire journalière équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 130 €/jour pour les chercheurs juniors (doctorat obtenu il y a moins de 10 ans)</li> <li>- 160 €/jour pour les chercheurs seniors (doctorat obtenu il y a plus de 10 ans)</li> </ul> |  |
|--|--|--|---|--|